

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.

PMO HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 351 000 euros
Siège social : 8 allée Jean Dardant
87 220 FEYTIAT
979 953 999 RCS LIMOGES

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 AOUT 2025

Le 27 août 2025 à 20 heures, l'associée unique, Madame Mélanie MATASSE a décidé notamment de transférer le siège social de son entreprise et d'en modifier la dénomination.

PREMIÈRE RESOLUTION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associée unique décide de transférer le siège social de 8 allée Jean Dardand Le Mas Gauthier 87 220 FEYTIAT à **1 ZAC Jean Monnet 87 920 CONDAT SUR VIENNE**, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE QUATRIEME - Siège social

Le siège social est fixé 1 ZAC Jean Monnet 87 920 Condat sur Vienne. »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – CHANGEMENT DE DENOMINATION

L'associée unique décide de modifier la dénomination de société PMO HOLDING par 2M HOLDING, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE TROISIEME- DENOMINATION**

La dénomination sociale est : 2M HOLDING »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES**

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h05.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique président.

Mélanie MATASSE

